



ÉVALUATION FINALE EXTERNE

PROJET

« Promouvoir la transition vers un système alimentaire juste et durable dans les communes de Djeol et Tokomadji, Gorgol, Mauritanie »

Tableau de matières

1. Introduction	3
2. Le budget du projet	4
3. Période du projet	4
4. Contexte du projet	4
5. Objectifs et résultats du projet	5
6. Population cible	6
7. Contacts clés et suivis de l'évaluation	7
8. Portée de l'évaluation	8
9. Critères et questions d'évaluation	9
Critères d'évaluation	9
Questions d'évaluation	9
10. Méthodologie d'évaluation	14
11. Documents et sources d'information	14
12. Structure du rapport final	15
13. Exigences de l'équipe d'évaluation	15
14. Prémisses de l'évaluation et publication	16
14.2.- Droit d'auteur et publication de l'information	16
15.- Délais pour la réalisation de l'évaluation	17
16- Budget de l'évaluation	17
17.- Présentation de l'offre Technique et économique et critères de valorisation	17

1. Introduction

Le Centre d'études rurales et d'agriculture internationale (CERAI) œuvre depuis 1994 à promouvoir la coopération internationale pour le développement de la souveraineté alimentaire et des droits des populations rurales du monde, à travers le développement agroécologique des productions, la promotion du marketing associatif, l'autonomisation des femmes rurales et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et leur conservation durable, grâce aux populations rurales avec lesquelles nous coopérons.

CERAI développe des projets en Mauritanie avec son partenaire local, l'Association Mauritanienne pour l'Auto-Développement (AMAD), en collaboration et coordination régulière avec d'autres acteurs et les autorités du pays. Les projets en Mauritanie, menés selon une approche agroécologique et de genre, soutiennent l'agriculture familiale et la production alimentaire locale, l'accès juste et équitable aux ressources naturelles et l'entrepreneuriat des femmes.

Objectif de l'évaluation

L'intervention qui sera évaluée correspond au projet « Promouvoir la transition vers un système alimentaire juste et durable dans les Communes de Djeol et Tokomadji, Gorgol, Mauritanie ».

Ce projet est exécuté par le CERAI en partenariat avec l'AMAD sous le financement de la Generalitat Valenciana dans le cadre de l'appel à projets de développement 2021.

Type d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation externe finale du projet selon les règles contenues dans le Règlement de l'Appel à Coopération Internationale 2021 de la Generalitat Valenciana (GVA).

Principes de l'évaluation

- Orientation vers les résultats
- Cohérence de l'évaluation finale aux autres étapes du cycle de gestion du projet
- Alignement, l'évaluation doit refléter la mesure dans laquelle le projet a contribué à la réalisation des objectifs suivants :
 - Les stratégies de développement élaborées par l'organisme de gestion et les partenaires.
 - Les objectifs de développement du pays dans lequel l'intervention a lieu.
 - La politique de développement de la Generalitat Valenciana, exprimée dans la loi 18/2017, du 14 décembre, de la Generalitat Valenciana, sur la coopération et le développement durable, et dans les plans directeurs, à travers ses stratégies prioritaires et ses objectifs opérationnels, en rendant compte de la contribution du projet à leur réalisation.
 - Les objectifs de développement durable et les atteintes énoncés dans l'Agenda 2030.
- La participation de tous les acteurs
- Utilité Les résultats, les recommandations, les enseignements tirés, ainsi que les capacités d'évaluation renforcées au cours des processus d'évaluation, doivent être orientés vers la production d'orientations et de lignes directrices pour l'action qui sont d'une application pratique

et efficace pour les personnes, les groupes, les institutions et les autres acteurs directement ou indirectement impliqués dans l'intervention.

Justification et raisons de l'évaluation

Aspects formels

Conformément aux règles de suivi et de justification du GVA, CERAI doit réaliser et présenter une évaluation externe finale de l'exécution du projet.

Aspects généraux

La Déclaration de Paris (2005), qui parvient à créer un consensus sur ce que devrait signifier l'efficacité de l'aide, exhorte la communauté internationale à mener l'aide au développement autour de quatre principes : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

Les actions de la coopération de Valence visent le plus grand impact possible sur les pays bénéficiaires. Les principes de la Coopération valencienne sont conçus comme les critères qui doivent guider, de manière opérationnelle, le système valencien de coopération au développement, c'est pourquoi leur respect et leur respect seront requis dans la formulation, la gestion, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions en matière de coopération. En annexe 35.2.2. du projet, consulter l'Alignement des actions du projet avec les Objectifs de Développement Durable et les Priorités de GVA.

Pour y parvenir, il est essentiel de travailler à partir d'un modèle qui permet d'apprécier les résultats et leurs causes, ce qui implique d'entreprendre un processus de transformation des modèles de planification et de gestion des interventions de coopération, normalement basés sur l'allocation de ressources et la programmation d'activités. La réalisation des résultats et des objectifs de développement sera l'un des critères de base pour évaluer l'efficacité des fonds alloués à la coopération. À cet effet, un modèle spécifique de suivi et d'évaluation sera établi qui, orienté vers l'analyse des résultats, ne négligera pas l'évaluation des processus entrepris pour les atteindre.

Aspects spécifiques :

Dans la logique d'intervention de l'AMAD et du CERAI, axée sur la qualité des actions, il devient essentiel de mettre en œuvre un processus permettant d'évaluer la portée des résultats proposés, les difficultés survenues lors de l'exécution et les possibilités d'amélioration et de modification. interventions ultérieures.

La décision de réaliser une évaluation finale externe répond à la conviction de l'AMAD et du CERAI qu'il s'agit d'un outil de travail à forte valeur ajoutée, contribuant à :

- Augmenter la qualité de l'aide en assurant l'accès de la population aux services promus à travers ce projet, en améliorant les capacités des titulaires de droits, responsabilités et obligations en relation avec les droits suivants (UNDROP¹) :
 - o Droit à avoir une bonne qualité de vie,
 - o Droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire,
 - o Droit à l'égalité et à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
 - o Droit aux ressources naturelles, à la terre, aux semences et à la diversité biologique,
 - o Droit à un environnement propre, sécurisé et sain à utiliser et à gérer.
- Accroître la transparence envers les populations avec lesquelles nous travaillons, les autorités locales, les autorités nationales, les bailleurs de fonds et le niveau associatif du CERAI.
- Assurer la promotion de la participation institutionnelle et communautaire.

¹Zones rurales

- Assurer la viabilité et la durabilité des améliorations introduites par le projet.
- Développer les capacités et un processus d'apprentissage tant de l'institution que des partenaires locaux, des bénéficiaires et des autres acteurs impliqués dans le projet, en identifiant les pratiques ayant une valeur ajoutée au travail réalisé.
- Optimiser notre habileté de gestion et réaliser une composante d'apprentissage qui nous permet d'améliorer les actions futures en Mauritanie, ainsi que dans la zone du projet.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est promue par CERAI et AMAD comme un mécanisme permettant d'améliorer la qualité des interventions futures. L'objectif de cette évaluation est de faire une analyse critique de l'intervention pour déterminer si les activités réalisées et les résultats obtenus sont ceux attendus dans le cadre du projet, c'est-à-dire si l'impact préliminaire de ces activités sur la population cible et sur l'exécution Le projet a contribué à améliorer la qualité de vie et les besoins objectifs de la population. De même, il est prévu d'évaluer l'impact genre du projet dans les communautés ainsi que la durabilité des actions.

Un autre objectif est d'analyser, à la portée des résultats de l'évaluation, la continuation du projet, en établissant de manière précise et concrète les bonnes pratiques, les leçons apprises et les recommandations pour améliorer les interventions futures et la stratégie de CERAI en Mauritanie.

Sans préjudice de ce qui est établi dans les paragraphes précédents, les objectifs spécifiques suivants sont destinés à être atteints :

- Évaluer les résultats obtenus après avoir réalisé les activités programmées ;
- Étudier les impacts directs et indirects générés par l'intervention dans les communes dans lesquelles elle a été mise en œuvre, tant au niveau des bénéficiaires qu'au niveau des institutions, organisations et politiques publiques, en accordant une attention particulière à la situation des femmes ;
- Évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet ;
- Enquêter de manière critique sur les principales faiblesses et forces ;
- L'intégration des approches relatives aux droits de l'homme, au genre, à la durabilité environnementale et à la gouvernance démocratique tout au long de la conception, de la mise en œuvre et du suivi du projet évalué ;
- À la suite de cette évaluation, CERAI, espère également obtenir des recommandations concernant la logique de conception de l'intervention (objectifs, résultats et indicateurs), la disponibilité de l'information, les systèmes d'information existants et ceux qu'il est recommandé de mettre en œuvre, ainsi que l'implication des acteurs.

Utilisation et attentes de l'évaluation

La principale utilisation qui sera donnée aux conclusions, indicateurs, recommandations et leçons apprises qui seront obtenues à la suite de cette évaluation sera leur capitalisation pour renforcer l'approche processus utilisée pour travailler dans la zone d'intervention.

De plus, ils seront utilisés principalement par les gestionnaires d'intervention et leurs gestionnaires directs, pour améliorer les mécanismes de gestion des ressources et préparer les phases futures de l'action.

Les conclusions, leçons apprises et recommandations qui seront obtenues lors de l'évaluation seront diffusées de manière générale et partagées à la fois avec la population cible du projet et avec d'autres acteurs clés impliqués dans le projet, afin de permettre un apprentissage collectif et des réflexions sur le processus de développement que nous voulons soutenir à travers cette intervention.

2. Le budget du projet

- COÛT TOTAL DU PROJET : 470 632,36 €
- Subvention demandée au GVA : 399 920,77 € (Cap. IV 345.223,92 € ; Cap. VII 54.696,85 €)
- Autres fonds :
 - ❖ CERAI : 6.900,00 €
 - ❖ Contribution AMAD/bénéficiaires : 63.811,59€

3. Période du projet

Période d'exécution : 16/05/2022 au 15/10/2024 (avec prorogation).

4. Contexte du projet

Bien que la Mauritanie souscrive à la plupart des déclarations des droits de l'homme, près de 30% de sa population souffre de la faim, 42% de malnutrition (PAM, 2010), dont 75% vivent en milieu rural. Cette situation est aggravée par un contexte général de pauvreté (il est classé 157ème IDH; PNUD 2016). La wilaya de Gorgol est l'une des régions les plus peuplées et la troisième plus touchée par la malnutrition avec un indice MAG de 7,7%. Le taux d'insécurité alimentaire est resté très élevé et stable à 35,1% depuis 2013 (FSPS, 2014). Les causes de la pauvreté sont multidimensionnelles et affectent le manque d'accès à la nourriture ainsi qu'à la santé et à l'éducation. Aux fortes sécheresses récurrentes survenues depuis les années 1960, s'ajoutent des causes structurelles. Les plus vulnérables vivent en zone rurale (74% du total) et la plupart d'entre eux proviennent du secteur agricole et d'élevage (taux de pauvreté du chef de famille agricole, 59,4% et du bétail 41,8%), et s'inquiètent de son augmentation depuis 2008 (54%). Les femmes rurales (en particulier celles touchées par l'exode rural masculin) se distinguent. L'indice de développement du genre en Mauritanie est de 0,818 (PNUD 2016), ce qui montre que les inégalités entre les sexes sont plus prononcées en Mauritanie que dans les autres pays africains. Les groupes ethniques haratin et peul sont fortement discriminés. La Mauritanie, ne produit que 30% de la nourriture qu'il consomme et 20% des terres potentiellement arables sont exploitées.

Le secteur agricole et d'élevage maintient des pratiques traditionnelles dépendantes des précipitations. Pendant la saison humide, ils cultivent principalement des céréales locales, du niébé et de la pastèque et des légumes, avec des rendements très faibles, comme pour les productions animales (dans ce cas pour des ventes réduites). Près de 50% de la population dépend des revenus du secteur agricole, ce qui représente environ 30% du PIB (PNUD, 2015), et pourtant, un 70% des produits céréaliers sont importés et le panier alimentaire provient dans sa majorité du marché. Plus de 80% des ménages pratiquent l'élevage, ce qui représente entre 30 et 80% de leurs sources de revenus, selon le degré de vulnérabilité (CFSVAPAM 2006 GRDR). Les ménages qui consomment du lait, de la viande et des légumineuses présentent des indices de sécurité alimentaire acceptables (CSA-PAM 2014). En cas de sécheresse, 70% des ménages du Gorgol ont recours à des prêts alimentaires ou monétaires pour acheter de la nourriture. L'agriculture dans la vallée du fleuve Sénégal a diminué au cours des 30 à 40 dernières années, en raison des conditions de vie et de travail difficiles et d'un fort exode rural. Les difficultés d'accès au régime foncier, soumises à la combinaison du système souverain hérité du droit colonial et du droit soumis à la coutume, rendent de nombreux ménages pauvres sans terre et incapables d'investir dans des activités agricoles. La violation des droits présente différents indicateurs, notamment ceux liés au droit à l'alimentation, ainsi qu'au droit à la gestion des ressources naturelles, au droit à un environnement écologiquement durable, au droit d'améliorer les méthodes de production, de conservation et de distribution des aliments par la pleine utilisation des connaissances techniques et scientifiques, des droits sociaux et politiques pour la participation aux structures communautaires et l'associationnisme.

En l'absence d'opportunités économiques, les populations sont condamnées à un fort exode rural, spécialement des jeunes hommes. Cela aggrave encore la situation d'abandon des terres fertiles disponibles pour la culture au bord du fleuve Sénégal, ce qui facilite l'accaparement des terres. De même, le bétail qui a tendance à devenir sédentaire dans la région est en train de surcharger les pâturages, qui ne sont pas durables ni au niveau social, environnementaux ou économiques. Les producteurs agro-éleveurs, les OSC du secteur, avec AMAD et CERAI proposent de mettre l'accent sur le développement agricole diversifié, inclusive et durable dans deux communes de Gorgol, Tokomadji et Djewol.

Ce projet, qui va promouvoir un développement agricole diversifié, inclusif et durable à Tokomadji et Djewol, fait partie de la stratégie intégrale de résilience que CERAI et AMAD ont lancée dans la région du Gorgol. Le projet s'inscrit dans la continuité des travaux initiés par le CERAI et l'AMAD depuis 2009 et de sa Stratégie d'intervention de 2019 sur la base des connaissances de l'agro-élevage familiale, l'utilisation et la conservation des ressources sont améliorées et la dépendance externe aux intrants est réduite grâce à l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Les besoins alimentaires de la famille sont ainsi satisfaits et, dans la mesure du possible, des surplus sont générés localement.

Grâce aux interventions de l'AMAD et du CERAI, 234 hectares de cultures irriguées et 479 hectares de cultures pluviales ont été récupérés et/ou améliorés, permettant ainsi l'accès à la terre et à l'eau à près de 800 agriculteurs familiaux, dont la moitié sont des femmes. Ces agriculteurs ont pu appliquer des techniques agricoles agroécologiques, telles que la fertilisation organique, les haies, la traction animale, la diversité et la rotation des cultures, ainsi que la récupération de semences locales. En outre, en raison du manque de machines et d'outils agricoles et de la présence importante d'ânes dans la zone, du matériel de traction animale a été distribué et des instructions ont été données pour leur utilisation. Des travaux ont également été réalisés pour améliorer l'apport de matière organique au sol, indispensable pour augmenter la capacité de rétention d'eau. Des études sont en cours pour conserver et sensibiliser la population à l'utilisation de semences locales ou de variétés ouvertes. Deux Maisons Paysannes des Semences ont été promues, favorisant l'échange de céréales locales (sorgho, niébé, mil) et de semences horticoles de variétés adaptées à la sécheresse. Il est complémentaire aux projets précédents d'élevage et d'agriculture de dynamisation de la production de cultures sèches et en irrigué, qui ont permis d'installer cinq mini-laiteries, former six associations d'éleveurs, encourager l'aviculture familiale et améliorer l'accès et la disponibilité des cultures fourragères et de subsistance, ainsi que la viande et le lait. Ceci est destiné à promouvoir l'intégration de l'élevage et de l'agriculture et la complémentarité entre les cultures pour réduire la pauvreté rurale grâce à une croissance inclusive et durable des communautés de Gorgol.

Une attention particulière est accordée aux femmes rurales, reconnaissant leur rôle dans la souveraineté alimentaire et cherchant à améliorer leur situation sociale et économique. L'objectif est d'inverser la féminisation de la pauvreté rurale, en aidant les femmes à accéder à la terre soit individuellement, soit collectivement en tant que membres de coopératives, avec une stratégie de travail différenciée selon le type.

En bref, la stratégie de développement du CERAI en Mauritanie avec son partenaire local AMAD vise à améliorer l'accès et la disponibilité de la nourriture afin d'améliorer la qualité de vie et la résilience des communautés agro-éleveuses de la vallée du fleuve Sénégal. Ce projet était donc le résultat, au moment de sa formulation, de plus de 11 années d'expérience conjointe de l'AMAD et du CERAI dans le secteur agricole.

Annexe 1. [Évaluation externe finale](#) du projet «Promotion d'un développement agricole diversifié, inclusif et durable dans les Communes de Tokomadji et Djewol de la Région du Gorgol ».

Le projet s'insère dans les lignes d'action du Plan directeur 2017-2020 de GVA, structuré autour des 5 axes centraux de l'Agenda 2030 des Nations Unies (Planète, Personnes, Prospérité, Paix et Partenariats). Le projet se concentre sur les objectifs suivants du Plan Directeur :

- Objectif opérationnel 1.1.1 : Encourager la protection de l'environnement, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.
- Objectif opérationnel 1.1.3 : Garantir des moyens de subsistance durables, par la promotion, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Objectif opérationnel 2.1.5 : Augmenter les compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour tous les hommes et les femmes, y compris les jeunes et les personnes en

situation de handicap, pour accéder à l'emploi, au travail décent et à l'entrepreneuriat, en veillant particulièrement à garantir l'accès des femmes.

- Objectif opérationnel 2.2.1 : Favoriser l'autonomisation des femmes dans tous les domaines et leur accès à toutes les ressources.
- Objectif opérationnel 2.2.2 : Promouvoir l'accès et la participation équitable et les droits des femmes dans tous les domaines du développement humain.
- Objectif opérationnel 3.1.1 : Atteindre la souveraineté alimentaire et assurer la durabilité des systèmes de production alimentaire dans le secteur primaire, en mettant l'accent sur les petits producteurs locaux et les peuples autochtones.

5. Objectifs et résultats du projet

OG. Contribuer à l'exercice du droit à l'alimentation et à la nutrition des populations rurales de la vallée du fleuve Sénégal

OS. La transition vers un système alimentaire équitable et durable promue dans les Communes de Djeol et Tokomadji, Gorgol, Mauritanie.

Pour favoriser le droit à l'alimentation et à la nutrition, l'importance d'introduire des pratiques agro-éleveuses durables dans les dimensions sociales, environnementales et économiques (agroécologiques) est soulignée dans la gestion des exploitations agricoles des agro-éleveurs familiaux et en progressant dans la mise à l'échelle institutionnelle approche verticale et extension géographique (horizontale).

Ainsi, les agriculteurs familiaux, les entités civiles du secteur, les notables et les élus locaux, aux côtés de l'AMAD et du CERAI, proposent de se concentrer sur la transition vers un système alimentaire juste et durable dans deux communes du Gorgol, Tokomadji et Djeol. Le projet est composé de 3 résultats :

- R1. Améliorer les compétences de 100 agro-éleveuses et 80 agro-éleveurs familiaux de Djeol et Tokomadji pour une culture agricole équitable et diversifiée de 32Ha de cultures irriguées et 100Ha de cultures pluviales, augmentant les rendements moyens par saison de 25% et gérant des outils agricoles à travers le GIE
- R2. Soutenir l'autonomie et la diversification des initiatives agroalimentaires, gérées par 131 agro-éleveuses de Tokomadji et Djeol. Les femmes sont bénéficiaires des accords qui améliorent leur autonomie en accédant aux semences et céréales locales, en ayant des arbres à fruits comestibles, en augmentant la consommation et la vente de viande de 30% grâce à l'engraissement des agneaux dans les fermes et en transformant le lait de manière durable et faisable.
- R3. Favorisés par l'engagement des autorités locales et la capacité de communication de 211 agriculteurs (131 femmes), 16 entités de la société civile locale, 32 notables (hommes) et 10 (3 femmes) élus du Gorgol, lesquels conviennent d'un plan d'action pour promouvoir, défendre et protéger le droit à l'alimentation et à la nutrition ainsi que les bonnes pratiques des systèmes alimentaires locaux.

6. Population cible

La population objet du projet est au total de 211 personnes, dont 62% de femmes et issues des ethnies Peul (85%), haratin (13%) et soninké (2%), toutes ayant des droits et membres de 171 familles (responsables), habitants de 16 villages des communes de Tokomadji et Djewol de la wilaya du Gorgol.

Ethnie	Femmes	Hommes	Total
Peul	115	64	179
Haratine	14	14	28
Soninké	2	2	4
Total	131	80	211

Compte tenu de la dispersion du groupe cible et pour favoriser la participation des ayants droit aux ateliers, ceux-ci ont été regroupés en pôles irrigués et pôles pluviales :

- Pôles d'irrigation :
 - Pôle Irrigation 1 : 7 exploitations familiales irriguées : Arifounda - Ganki douboji –Guiraye
 - Pôle Irrigation 2 : 12 exploitations familiales irriguées : Djewel
 - Pôle Irrigation 3 : 3 fermes familiales irriguées de Ghara
 - Pôle Irrigation 4 : 5 fermes irriguées familiales Wourel Goby, Dindi et Nima
 - Pôle Irrigation 5 : 6 exploitations familiales irriguées Téthiane et Bowel 2
 - Pôle Irrigation 6 : 2 fermes familiales irriguées Koundel et Mboul
 - Pôle Irrigation 7 : 5 fermes familiales irriguées Tokomadji et Wouro Bocar
- Pôles pluviales:
 - Pôle pluvial 1 : 50 exploitations familiales diéri : Erone
 - Pôle Pluvial 2 : 50 exploitations familiales de Dieri Gourel Goby (Commune Tokomadji)

Le projet envisage :

- 1) Renforcer les capacités en production agricole durable de 40 agriculteurs et 40 agricultrices familiaux de cultures irriguées et de 60 agricultrices et 40 agriculteurs des cultures pluviales
- 2) Soutien à l'accès aux ressources productives propres destinées exclusivement aux femmes, 40 femmes des exploitations irriguées seront accompagnées dans l'intégration des moutons dans les exploitations (20 femmes) et dans la mise à disposition d'un jardin à proximité de leur domicile. De plus, 100 femmes disposent d'arbres fruitiers dans leurs 16 villages d'origine. D'autre part, 31 femmes transformatrices de lait de Mboul et Patoukone seront accompagnées afin qu'elles diversifient leur principale activité de transformation du lait.
- 3) Consolider le niveau de participation des agriculteurs familiaux à la défense de leur droit à l'alimentation et à la nutrition à différents niveaux : représentation dans les OIE – mini-laiteries – GIE des agriculteurs et au comité de suivi et sensibilisation des titulaires de responsabilités et obligations sur leur rôle dans le droit à l'alimentation et à la nutrition de leurs associés, familles ou particuliers
 - 960 agro-éleveurs (70% de femmes), 10 organisations agro-éleveuses, 32 notables (32 hommes) et 10 élus locaux (3 femmes) du Gorgol participant aux visites, rencontres théâtrales et tables de dialogue sont sensibilisés à leurs actions visant à leur droit à l'alimentation-nutrition familiale dans le cadre réglementaire mauritanien.
 - 1.500 personnes du grand public seront destinataires de la campagne de communication locale, accéderont à différents contenus audiovisuels dans leurs langues locales, 25 messages de réseau – services de téléphonie mobile, 6 programmes de radio communautaire et 2 contenus télévisés pour sensibiliser au niveau local sur transition vers un système alimentaire juste, durable et diversifié (céréales, légumes, fruits, élevage)

Toutes les actions de ce projet visent l'exercice du droit à l'alimentation et du droit à l'égalité des genres, ainsi que d'autres droits connexes tels que le droit à l'eau, à la formation, à l'accès aux ressources naturelles, à l'environnement et aux groupes.

Au total, 20 296 des bénéficiaires indirects ont bénéficié du projet.

7. Contacts clés et suivi de l'évaluation

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation devra collecter les informations nécessaires auprès de différents acteurs impliqués dans le développement de l'intervention à évaluer :

1) CONTACTS CLÉS

- ❖ Directions générales des organisations impliquées dans l'exécution du projet : partenaire locale et ONG
- ❖ Responsables de l'exécution du projet
- ❖ Responsable de développement rurale du Bureau de Coopération Extérieure de l'AECID à Nouakchott
- ❖ Responsables des politiques de coopération de l'administration publique partenaire, Direction de l'Agriculture
 - Autorités locales
 - Délégation Régionale du Ministère d'Agriculture de Gorgol
 - Délégation Régionale du Ministère d'Élevage de Gorgol
- ❖ Bénéficiaires participants au projet :
 - Producteurs et productrices
 - Producteurs pilotes
 - Familles de producteurs/trices
 - Les participants aux formations
 - Consommateurs des produits agricoles des bénéficiaires du projet
 - Représentants d'autres institutions et ONGs travaillant dans la même zone, ou dans le même secteur
- ❖ Notables et maires des lieux d'intervention, surtout dans les villages d'intervention principale.
- ❖ Responsables des formations et des études
- ❖ Collaborateur du projet: ACCEM

2) UNITÉ DE GESTION DE L'ÉVALUATION

Sa fonction est la gestion et la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation et en même temps l'orientation du travail des évaluateurs, fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les TdRs, de l'embauche de l'évaluateur et de publier et diffuser les résultats.

Les acteurs directement impliqués dans cette unité de gestion sont :

CERAI: gestionnaires, directeur projet et coordinateur expatrié du projet.

AMAD: directeur et chef de projet.

3) COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION:

Ses principales fonctions sous la supervision de l'Unité de gestion sont les suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation : identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents de planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents de l'intervention, aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entretiens clés, à des groupes de discussion ou d'autres rencontres techniques de collecte d'information
- Surveiller la qualité du processus et des documents et rapports qui sont élaborés pour les compléter avec ses contributions et veiller à ce qu'ils répondent à ses intérêts et demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier entre les organisations et groupes d'intérêt.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et établira une communication directe avec les évaluateurs. Ce comité est composé par les coordinateurs du projet :

Pour le **CERAI**:

1. Directrice du projet
2. Coordinateur de CERAI pour le Gorgol

Pour **AMAD**:

1. Directeur de l'AMAD
2. Chef de projet

8. Portée de l'évaluation

L'évaluation de ce projet sera réalisée dans le cadre des lignes directrices établies par GVA et répondra aux conditions suivantes :

Institutionnelle et réglementaires : Les organisations impliquées sont le bailleur (*Dirección General de Cooperación y Solidaridad de la Generalitat Valenciana –GVA-*), l'organisation sollicitante de la subvention (CERAI) et partenaire local (AMAD) et le collaborateur ACCEM.

Géographique: la zone d'intervention comprend les 16 villages des Communes de Tokomadji et Djeol, département de Kaédi, dans la région du Gorgol, Mauritanie.

Secteurs:

Les secteurs CAD auxquels se réfère le projet sont :

- **31161** Production de denrées alimentaires agricoles
- **31163** Élevage
- **31150** Intrants agricoles

ODS

- **ODS 1 (cible 1.4)** D'ici 2030, garantir que tous les hommes et femmes, en particulier les pauvres et les vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et autres biens, à l'héritage, aux ressources naturelles, aux nouvelles technologies appropriées et aux services financiers, y compris la microfinance.
- **ODS 2** : Mettre fin à la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable, en particulier dans ses **cibles 2.3.A, 2.3.B, 2.5 et 2.a**.
- **ODS 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. **Cible 5.A**.
- **ODS 12** : Production et consommation responsables. Garantir des modes de consommation et de production durables. **Cible 12.1**
- **ODS 12.a** : Aider les pays en développement à renforcer leur capacité scientifique et technologique pour évoluer vers des modes de consommation et de production plus durables.
- **ODS 13** : Action pour le climat : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets. **Cible 13.1**
- **ODS 15** : Vie terrestre : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et mettre fin à la perte de biodiversité. **Cible 15.3**

Période: l'évaluation correspond à la période comprise entre le 16 mai 2022 et le 14 octobre 2024, c'est-à-dire 29 mois d'intervention.

9. Critères et questions d'évaluation

Critères d'évaluation

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra tenir en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) qui ont été adoptés par la GVA:

Critères principaux:

- Pertinence
- Efficience
- Efficacité
- Impact
- Durabilité

Critères supplémentaires:

- Cohérence
- Couverture
- Appropriation
- Alignement
- Participation
- La capacité institutionnelle
- Visibilité de l'aide

Critères transversales:

- Approche de genre dans le développement
- Facteurs socioculturels
- Facteurs technologiques
- Facteurs économiques et financiers
- Facteurs environnementaux

Critères supplémentaires et facteurs de développement

1. Politiques étatiques d'appui:
2. Capacité institutionnelle
3. Aspects socioculturels
4. Approche droits humains
5. Approche genre dans le développement
6. Facteurs technologiques
7. Facteurs environnementaux
8. Facteurs économique-financiers

Questions d'évaluation

Cette évaluation vise à répondre au moins aux questions suivantes (les propositions incluant une revue critique et innovante de celles-ci seront valorisées) :

<i>Critère</i>	<i>Questions</i>
<i>Efficacité</i>	Tous les résultats escomptés de l'intervention ont-ils été atteints ? L'objectif spécifique de l'intervention a-t-il été atteint ? D'autres réalisations imprévues ont-elles été réalisées ? Comment les facteurs externes ont-ils influencé l'exécution du projet ? Les bénéficiaires ont-ils rencontré des difficultés pour accéder aux activités d'intervention ? Comment le projet a-t-il contribué à accroître les capacités des homologues locaux ? Les partenaires du projet perçoivent-ils que les résultats attendus sont produits ? Y a-t-il eu une coordination entre les différents agents liés au projet ? Les risques pour le projet ont-ils été correctement pris en compte ? Quel est le degré d'utilisation par la population bénéficiaire, ventilée par sexe, des services soutenus par le projet ?
<i>Efficience</i>	Les budgets initialement établis dans le document ont-ils été respectés ? Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières a-t-elle été efficace pour obtenir les résultats ? Les horaires prévus ont-ils été respectés ? La transformation des ressources en résultats a-t-elle été efficace ? La collaboration institutionnelle et les mécanismes de gestion articulés ont-ils contribué à l'obtention des résultats de l'intervention ? Quel a été le niveau de participation des partenaires dans le développement du projet ? Le niveau de participation des partenaires au projet est-il défini ? Dans quelle mesure la collaboration institutionnelle et les mécanismes de gestion articulés ont-ils contribué à l'obtention des résultats de l'intervention ? L'intervention est-elle complémentaire à d'autres stratégies ou programmes appliqués sur le même territoire, secteur ou population cible par l'action extérieure de l'État espagnol, de la coopération espagnole, d'autres donateurs et du pays partenaire ? Les synergies possibles qui peuvent être établies entre ces programmes et l'intervention sont-elles exploitées ?
<i>Pertinence</i>	L'intervention correspond-elle aux priorités et aux besoins de la population bénéficiaire ? Les problèmes identifiés correspondent-ils aux objectifs proposés ? La structure des objectifs, des résultats et des activités de l'intervention a-t-elle été correctement définie ? Les activités planifiées sont-elles adéquates pour atteindre les objectifs de l'intervention ? Les priorités des bénéficiaires ont-elles changé depuis la définition de l'intervention ? Si oui, l'intervention a-t-elle été adaptée à ces changements ? Les priorités de développement du pays bénéficiaire ou de la zone d'influence ont-elles changé ? Les priorités horizontales ont-elles été prises en compte ? Les besoins des femmes ont-ils été pris en compte par le projet ? L'approche genre a-t-elle été appliquée efficacement ? Y a-t-il des pratiques spécifiques dans le projet qui représentent une valeur ajoutée au travail habituel du CERAI/-AMAD en matière de promotion des pratiques agroécologiques ? Des problèmes ont-ils été identifiés qui ne sont pas pris en compte dans l'exécution du projet ? Quelles actions ont été développées pour y répondre ? Quelle valeur le développement et la réalisation du projet ont-ils pour les autorités locales ?
<i>Impact</i>	L'intervention a-t-elle contribué à atteindre l'objectif général proposé ? Dans quelle mesure les actions développées dans le cadre de l'intervention ont-elles atteint tous les groupes cibles ? Un impact positif a-t-il été obtenu sur les bénéficiaires directs considérés ou sur tout autre groupe affecté ? Y a-t-il eu des impacts positifs imprévus sur les bénéficiaires ou tout autre groupe affecté ? Y a-t-il eu des impacts négatifs imprévus sur les bénéficiaires ou tout autre groupe affecté ? Des mécanismes ont-ils été mis en place pour faciliter l'accès des bénéficiaires aux services d'intervention ? La population cible a-t-elle rencontré des difficultés pour accéder aux activités d'intervention ? Quelle est la perception des bénéficiaires sur les réalisations obtenues et le rôle qu'ils jouent dans leur réalisation ?

<i>Critère</i>	<i>Questions</i>
	<p>Dans quelle mesure les processus et les produits de l'intervention respectent-ils les différences culturelles, nationales et linguistiques de la communauté ?</p> <p>Comment les groupes les plus marginalisés sont-ils inclus dans le projet ?</p> <p>Des activités ont-elles été réalisées pour sensibiliser la communauté valencienne et le pays bénéficiaire à l'objet de l'intervention ?</p>
<i>Viabilité</i>	<p>Les bénéficiaires de l'intervention restent-ils après le retrait de l'aide extérieure ?</p> <p>Les ressources nécessaires au maintien des activités sont-elles toujours générées ?</p> <p>La capacité institutionnelle a-t-elle été influencée positivement ?</p> <p>Les aspects socioculturels ont-ils été pris en compte ?</p> <p>Les institutions locales ont-elles participé à la conception de l'intervention ?</p> <p>Les institutions locales ont-elles participé à la mise en œuvre et à la gestion de l'intervention ?</p> <p>Les institutions locales ont-elles participé au suivi de l'intervention ?</p> <p>Les bénéficiaires ont-ils participé à l'ensemble du processus ?</p> <p>Des engagements solides ont-ils été générés avec les institutions chargées de renforcer les résultats obtenus avec le projet ?</p> <p>Les bénéficiaires ont-ils la capacité de gestion et financière pour poursuivre les résultats du projet une fois celui-ci terminé ?</p> <p>Les populations bénéficiaires continueront-elles à bénéficier des améliorations introduites une fois le projet terminé ?</p> <p>Les ressources nécessaires seront-elles générées pour maintenir les activités ?</p> <p>Quels facteurs dans la conception, la mise en œuvre et le développement du projet contribuent à sa durabilité ?</p> <p>Comment les autres acteurs sociaux contribuent-ils à la durabilité du projet ?</p> <p>La capacité institutionnelle des contreparties et des bénéficiaires a-t-elle été influencée positivement ?</p> <p>Un procédé technologiquement approprié a-t-il été promu ?</p> <p>Des mesures ont-elles été prises pour lutter contre les inégalités entre les sexes ?</p>
<i>Autres</i>	<p>L'évaluateur évalue les résultats de la production agricole et animale, avec l'application de techniques agroécologiques, et l'amélioration de l'alimentation des familles. Quelques questions à titre d'exemple :</p> <p>Quelles techniques agroécologiques sont utilisées ? Par combien de personnes ?</p> <p>Quelle est la valeur ajoutée de ces techniques, dans quelle mesure les producteurs les maîtrisent-ils et comment les valorisent-ils ?</p> <p>Quelles sont les limites ou difficultés qu'ils posent ?</p> <p>Quels sont les résultats obtenus en termes de production et de rendement, par rapport à ce qui se faisait auparavant ou à ce que pratiquent les autres producteurs voisins ?</p> <p>Quels sont les résultats en termes de bénéfices pour les femmes ?</p> <p>Quels sont les résultats en termes de continuité des cultures irriguées ? Et dans le bétail ?</p> <p>Quels sont les effets des techniques agroécologiques sur d'autres aspects comme la charge de travail, l'eau, le sol, la conservation des produits, l'environnement, etc. ?</p> <p>Quelle est la qualité et l'efficacité du soutien aux femmes dans les mini-centrales électriques ? Et aux membres de l'OIE ?</p> <p>La dimension de genre doit être intégrée tout au long de l'analyse.</p>

La dimension genre et droits humains doit être intégrée dans cette analyse (quelle différence entre les hommes et les femmes).

10. Méthodologie d'évaluation

L'évaluation suivra une **approche participative**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels tout en complétant par une méthodologie basée sur les résultats.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La participation des hommes et des femmes de différents âges et groupes ethniques sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec l'équipe et l'AMAD et du CERAI Mauritanie et de leurs politiques et objectifs respectifs ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet.

Les informations quantitatives et qualitatives seront combinées. De plus, l'évaluateur aura toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les deux entités exécutantes (CERAI et AMAD) et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées :

- Examen et analyse des documents liés au projet: partenariats entre les ONG et l'AECID, formulaires et reformulations, rapports de suivi et rapports d'organismes publics.
- Entretiens avec les gestionnaires de projet au siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure ...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

L'évaluation durera au maximum d'un mois et demi, le plan de travail comprend les phases suivantes (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée).

1. Étude préalable (10 jours)

Analyse de tous les documents afin de s'approprier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires au siège du projet à Nouakchott ou Kaédi avec l'équipe de coordination du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse répondre aux questions suivantes :

- Connaître de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information et détecter les informateurs clés.
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données.
- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données.

Dans les 7 jours suivants au début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit présenter une proposition de méthodologie qui doit être acceptée par le CERAI.

A la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera la matrice d'évaluation finale et les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail de terrain, c'est-à-dire le parcours qui sera réalisé, les personnes à rencontrer et l'agenda des rencontres.

2. Le travail de terrain (minimum 15 jours)

Au cours du travail de terrain l'information de qualité, quantitative et qualitative nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information exprimés au paragraphe 4 « Portée de l'évaluation » et 5 « Critères d'évaluation » en utilisant les outils déjà conçus.

Le travail de terrain aura lieu à Nouakchott (OTC, siège de l'AMAD, d'autres ONGD) et surtout dans les communes d'intervention de la région de Gorgol. Le travail à Nouakchott ne pourra pas dépasser deux jours.

Au cours du travail de terrain l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel du CERAI et AMAD en Mauritanie. Il aura un soutien logistique de l'AMAD pour la mise en œuvre des réunions, des ateliers, des entretiens, de la collecte et du traitement des données.

Une réunion avec l'équipe du projet locale sera réalisée l'avant dernier jour afin de :

- Discuter brièvement des conclusions préliminaires
- Valoriser l'apprentissage de l'organisation locale en matière d'évaluation
- Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
- Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation

3. Élaboration Rapport préliminaire et final (20 jours).

L'élaboration des rapports s'organisera comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet en Mauritanie et l'Espagne (13 jours).
- Révision de la première version du rapport final par CERAI/AMAD (3 jours).
- Présentation du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI et d'AMAD (4 jours).

Le libellé du rapport final doit suivre les recommandations du paragraphe 7 du présent document. Une version du rapport final sera discutée par toutes les parties et un rapport final sera établi.

Les résultats des travaux d'évaluation doivent être soumis avec une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (conclusions de fait sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (les relations de cause à effet entre les activités menées et les conclusions et recommandations) et recommandations (suggestions pour améliorer l'effet de la cause et la conception logique de l'intervention seront présentés, information qui doit être implanté, etc.) seront présentées.

4. Atelier de socialisation des résultats de l'évaluation

CERAI, AMAD, autres acteurs clés ainsi que la cible seront invitées à participer à cet atelier. À réaliser au moment de finaliser le rapport final où du rapport préliminaire pour pouvoir inclure des améliorations possibles au document.

Plan de travail

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation :

ACTIVITÉ	MOIS 1			MOIS 2		
PHASE DE PRÉPARATION (10 jours)						
Revue de la documentation disponible						
Entretien avec les responsables du projet						
Définition des indicateurs, questions clés et guides d'entretien						
Proposition méthodologique de l'évaluation pour validation par CERAI						
Sélection des informateurs clés et des visites nécessaires						
ACTIVITÉ						
PHASE DE TERRAIN (15 jours)						
Visites à la zone d'intervention						
Entretiens avec les directeurs et personnel technique et informateurs clés						
Ateliers de travail avec bénéficiaires et autres						
Réunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel CERAI Mauritanie						
PHASE DE RÉDACTION DE RAPPORT (20 jours)						
Travail de bureau de systématisation de l'information collecté. Remise de la première version du rapport –13 jours						
Révision de la première version du rapport – 3 jours						

par le CAD de l'OCDE pour l'examen des évaluations de cette institution.

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira la version finale électronique du rapport final.

RAPPORT FINAL (Modèle indicatif)

1. Résumé exécutif

2. Introduction

- Antécédents et objet de l'évaluation.
- Questions principales et critères d'évaluation.

3. Description résumée de l'intervention évaluée

4. Méthodologie utilisée

- Méthodologie et techniques utilisées
- Conditions et limites de l'étude.

5. Analyse de l'information collectée.

6. Conclusion de l'évaluation en relation avec les critères d'évaluation retenus.

7. Leçons apprises qui ressortent des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre d'améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.

8. Les recommandations dérivées de l'évaluation : organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas, chaque fois que cela sera possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.

9. Annexes:

- Les TdR.
- Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
- Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte d'information
- Révision documentaire : Liste des sources d'information secondaires.
- Entretiens: liste des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes,
- Enquêtes : modèles, données brutes et analyse statistiques
- Ateliers participatifs : rapport et produits obtenus
- Commentaires de différents acteurs si considérés pertinents dans les annexes ou dans le corps de texte selon la pertinence,
- Fiche résumée de l'évaluation, modèle CAD.

13. Exigences de l'équipe d'évaluation

L'équipe sera composée au moins par une/un expert avec :

- Une expérience avérée en évaluation de projets de coopération au développement,
- De préférence, ingénieur agronome
- Expert en développement rural avec des connaissances du contexte sahélien et de l'agroécologie et agriculture familiale de subsistance.
- Expérience sur les questions des rapports d'égalité hommes/femmes.
- Être professionnel(le) et indépendant (e) d'esprit dans ses analyses ;
- Excellente capacité rédactionnelle en français, ainsi que compétences en visualisation graphique
- La connaissance de la zone du projet et des langues locales serait un atout. Si non, il sera

nécessaire un traducteur interprète parlant couramment les langues locales (hassanya, pulaar). Les dépenses liées au traducteur sont incluses dans le budget de l'évaluation. Le CERAI aidera seulement à identifier un traducteur si nécessaire.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire face à diverses situations et à travailler en équipe.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires, les langues locales. La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La connaissance du contexte du Sahel et l'intégration de la thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Selon les normes de l'AECID pour la réalisation de l'évaluation, l'embauche d'une équipe locale d'évaluation sera prioritaire, c'est-à-dire dans le pays en cours d'évaluation, sans que pour autant, les candidatures d'évaluateurs non locaux soient écartées. Le choix se fera sur la base de critères techniques et de qualité.

Un comité de suivi de l'évaluation sera organisé comprenant :

- Directrice du projet : Arantxa Garcia
- Coordinateur du projet: Diego Sánchez Chamorro

L'équipe d'évaluation informera à tout moment le comité de suivi de tout incident.

Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi- structurés.

14. Prémisses de l'évaluation et publication

14.1. Permisses de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et professionnel de certains membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité
- **Responsabilité** : Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème doit être immédiatement communiqué à la directrice du projet au CERAI. Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour la justification de la non atteinte des résultats établis par le CERAI dans les TdRs.
- **Reconnaissance de l'information.** C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations recueillies pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit assurer la qualité à tous les stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.
- **Remise des rapports.** - En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI, le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.

14.2.- Droit d'auteur et publication de l'information

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé par le CERAI et le partenaire local (AMAD), sera propriété de ces deux entités et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur.

En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

15.- Délais pour la réalisation de l'évaluation

La date et l'achèvement de l'ensemble de l'évaluation, le calendrier de livraison des produits, la remise du rapport final sont établies comme suit :

Le travail sera divisé entre travail de bureau et travail de terrain et la remise des résultats ne doit pas dépasser 45 jours au total après la signature du contrat :

- **Démarrage 15 octobre 2024 et finalisation 30 novembre 2024**, avec la remise des résultats finaux (les dates peuvent être adaptées en fonction de la proposition de l'évaluateur).
- Le budget de l'évaluation doit être estimé et fixé selon les clauses administratives correspondantes.

Les évaluateurs doivent soumettre dans les 10 jours à compter de la signature de ce document, une proposition de méthodologie de l'évaluation pour l'acceptation par le CERAI. Cette proposition doit tenir compte à la fois de la phase de cabinet et du travail sur le terrain par l'observation directe, des entretiens avec des informateurs clés, des groupes de discussion, etc.

Après le travail de terrain, un rapport préliminaire (1 exemplaire papier et une électronique) doit être présenté au CERAI dans les 16 jours naturels après le retour du travail de terrain.

Une fois examiné par le CERAI, qui disposera de 7 jours pour faire ces commentaires, aura lieu une séance d'échange avec l'évaluateur pour des évaluations mutuelles. Une copie sera aussi envoyée au partenaire local pour l'incorporation d'observations.

Une fois reçus les commentaires du CERAI et de son partenaire local, l'équipe d'évaluation aura une période de 7 jours pour la livraison du rapport final (3 copies papier et une électronique).

16- Budget de l'évaluation

L'évaluation a un budget de 255.000MRU (y compris la TVA et les impôts directs), qui couvre les frais de l'équipe d'évaluation, traducteur, les transferts, le transport interne, chambre et pension et d'autres frais encourus par les experts dans la conduite de l'évaluation. La traduction du rapport d'évaluation en espagnol et français devra être inclus.

Un premier versement de 50% du budget à la présentation et à l'approbation de la méthodologie proposée sera fait et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du rapport final par le CERAI. Les paiements seront effectués par virement bancaire et dans les deux cas seront fonction des services rendus.

17.- Présentation de l'offre Technique et économique et critères de valorisation

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes:

Organisations ou consultants intéressés à participer

Dans l'appel, ils doivent envoyer une offre technique-financière et leur rapport d'activités récentes à cerai.gorgol.mauritanie@cerai.org

La proposition technique doit être présentée comme suit :

- Page de garde où indiquer : Nom de l'expert, titre de l'évaluation « Promouvoir la transition vers un système alimentaire juste et durable dans les communes de Djeol et Tokomadji, Gorgol, Mauritanie ».
- Coordonnées de l'expert individuel.
- Offre technique qui comprend :
 - CV détaillé de l'expert individuel.
 - Accréditation des mérites apportés
 - Méthodologie de travail.
 - Proposition de matrice d'évaluation.
 - Plan de travail (détail des horaires).
 - Budget estimé pour la réalisation de l'évaluation qui comprend toutes les dépenses dérivées de la réalisation de l'évaluation et le mode de paiement proposé.
- Intégration d'une approche multidisciplinaire dans la conception.
- Méthodologie innovante et participative.
- Techniques qui impliquent les aspects quantitatifs et qualitatifs des projets, avec une attention particulière aux indicateurs quantitatifs socio-économiques et agroécologiques.
- Proposition avec une vision intégrative.
- Inclusion de la perspective socio-économique, de l'approche agroécologique et de l'approche des droits de l'homme, du genre dans le développement, de la durabilité environnementale et de la gouvernance démocratique.

Critères d'évaluation de l'offre

CRITÈRES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
Expérience professionnelle de la personne ou équipe d'évaluation	40%	Expérience en évaluations similaires au Sahel	20%
		Expérience en programmes d'agriculture et d'élevage familiale et/ou agroécologie	10
		Connaissance du contexte de la zone	10%
Profil de l'expert ou de l'équipe d'évaluation	30%	Formation en agronomie ou similaire	20%
		Formation en genre et où développement rural intégré	10%
Qualité et valeur technique de l'offre	30%	Valeur ajoutée aux objectifs des TdRs	10%
		Valeur ajoutée à la méthodologie proposée dans les TdRs	10%
		Amélioration budgétaire	10%

Lieu et délais de présentation de l'offre :

Les offres devront être envoyées à cerai.gorgol.mauritanie@cerai.org en indiquant dans le sujet du message : **Évaluation Projet GVA SOLPCD/2021/0052**

Date limite de présentation de l'offre : 05/08/2024 (24h00 heure Mauritanie). Toutes les offres reçues seront analysées.

Communication de l'offre sélectionnée : 09/08/2024